

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 33/015/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 189/04 (ASA 33/016/2004 du 3 juin 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / MAUVAIS TRAITEMENTS CRAINTES DE CONDAMNATION À MORT Nouveau sujet de préoccupation : CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

PAKISTAN

**Diwan Hashmat Hayat (h)
Naheed Hashmat Hayat (f), sa femme, sujet britannique
ainsi que leurs cinq enfants
et les membres de la famille de Naheed Hashmat Hayat**

Londres, le 14 juin 2005

Diwan Hashmat Hayat, incarcéré dans la prison centrale du district de Jhelum (province du Pendjab), risque d'être encore une fois la cible d'agressions de la part de gardiens ou d'autres prisonniers. Cette situation est due à la récente publication d'un article de presse qui a de nouveau enflammé l'opinion publique à propos de l'inculpation de blasphème dont cet homme fait l'objet. Sa femme, Naheed Hashmat Hayat, leurs cinq enfants ainsi que la famille de Naheed Hashmat Hayat ont également été menacés en raison de leurs liens avec Diwan Hashmat Hayat. Amnesty International s'inquiète pour leur sécurité.

Diwan Hashmat Hayat est privé de liberté depuis juin 2004. Selon les informations recueillies, il est détenu à l'isolement cellulaire car sa sécurité serait menacée. Il a été inculpé de blasphème parce qu'il avait demandé aux fidèles d'une mosquée voisine de faire moins de bruit le soir. Aux termes de l'article 295-c du Code pénal du Pakistan, le blasphème est passible de la peine capitale. Bien que plusieurs témoins, dont l'imam de la mosquée, aient déclaré sous serment que cet homme n'avait pas blasphémé, les charges pesant sur lui n'ont pas été abandonnées.

En mai 2005, un article concernant l'affaire Diwan Hashmat Hayat a été publié dans *Khabrain*, un journal local en langue ourdou. Cet article critiquait les autorités qui, à l'en croire, traitaient trop bien Diwan Hashmat Hayat en le considérant comme un prisonnier de « classe B », ce qui signifie qu'il était autorisé à dormir sur une natte. Selon certaines sources, l'article avançait que Diwan Hashmat Hayat avait tué la personne qui avait porté plainte contre lui pour blasphème alors qu'il était attaqué par une foule hostile devant chez lui, le jour de son arrestation, en 2004. Cependant, Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles la personne tuée ce jour-là n'était pas le plaignant.

Après la diffusion de cet article, Diwan Hashmat Hayat, Naheed Hashmat Hayat ainsi que leurs proches pourraient de nouveau être la cible de menaces et le procès de Diwan Hashmat Hayat risque de tourner en sa défaveur. Depuis sa parution, les autorités de la prison centrale du district de Jhelum ont retiré à Diwan Hashmat Hayat son statut de prisonnier de « classe B ». Le Pakistan a déjà connu plusieurs cas de blasphémateurs présumés tués par des codétenus et des gardiens de prison.

Naheed Hashmat Hayat, sujet britannique, s'est souvent rendue au Pakistan avec ses enfants afin d'assister aux audiences du procès de son mari. Elle-même, ainsi que les membres de sa famille, ont été la cible de menaces de mort et d'actes d'intimidation en raison de leurs liens avec Diwan Hashmat Hayat. Le domicile du couple a été incendié lors de l'attaque d'une foule hostile contre Diwan Hashmat Hayat avant son arrestation, ce dont plusieurs de leurs proches ont été témoins. Le soutien qu'ils apportent à cet homme risque de mettre leur vie en danger.

La première *Action urgente* lancée en 2004 en faveur de Diwan Hashmat Hayat priait les autorités pakistanaises d'améliorer ses conditions de détention. À la suite des appels envoyés par des membres du Réseau Actions urgentes, sa cellule a été inspectée, on lui a donné des draps propres et ses proches ont été autorisés à lui apporter de la nourriture. De plus, les autorités ont assuré à Amnesty International qu'elles prendraient les mesures nécessaires afin de garantir sa sécurité.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aux termes du Code pénal pakistanais, toute personne ayant profané le nom du Prophète Mahomet encourt la peine capitale : « *Quiconque aura, par ses paroles ou ses écrits, ou par des représentations visibles, ou par toute imputation ou allusion,*

directement ou indirectement, profané le nom sacré du Saint Prophète (que la paix soit sur Lui), sera puni de mort ou d'une peine de réclusion à perpétuité, assortie d'une amende. »

Toutefois, au Pakistan, les Lois relatives au blasphème, parfois détournées, peuvent être utilisées à des fins d'oppression religieuse, pour réprimer l'opposition politique ou pour des raisons aussi diverses que la jalousie entre collègues, les rivalités économiques ou encore l'hostilité à l'égard d'une personne.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Diwan Hashmat Hayat, qui risque d'être agressé par d'autres prisonniers ou par des gardiens de la prison centrale du district de Jhelum (province du Pendjab) et engagez les autorités à assurer sa sécurité au cours de sa détention ;

– exhortez les autorités à réexaminer immédiatement l'inculpation de blasphème pesant sur Diwan Hashmat Hayat à la lumière des témoignages qui tendent à réfuter les allégations de blasphème ;

– demandez qu'une enquête impartiale soit menée dans les plus brefs délais sur un article paru dans un journal local, dont le contenu, apparemment inexact et provocateur, se rapportait à l'affaire Diwan Hashmat Hayat ;

– engagez les autorités à conduire dans les meilleurs délais une enquête sur les menaces et sur les actes de harcèlement et d'intimidation dont Naheed Hashmat Hayat, ses enfants et les membres de sa famille auraient été la cible ;

– priez les autorités de veiller à la sécurité de ces personnes ainsi qu'à celle des témoins dans l'affaire Diwan Hashmat Hayat, conformément à leurs souhaits ;

– exhortez-les à se conformer aux normes internationales d'équité et demandez-leur d'enquêter sur toute information indiquant que les autorités agissent sous des pressions extérieures, et de prendre des mesures adaptées.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Mr. Aftab Ahmed Khan Sherpao
Room 404, 4th floor
Block R, Federal Secretariat
Islamabad, Pakistan
Fax : +92 51 9202624

Courriers électroniques : minister@interior.gov.pk,
secretary@interior.gov

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme :

Mr. Muhammad Wasi Zafar
S Block, Pakistan Secretariat
Islamabad
Pakistan
Fax : +92 51 9202628

Courriers électroniques : minister@molaw.gov.pk

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Premier ministre de la province du Pendjab :

Chaudary Pervez Elahi
Chief Minister of Punjab
7 Club Road
G.O.R.I
Lahore, Pakistan

Courriers électroniques : home@punjab.gov.pk

Formule d'appel : *Dear Chief Minister, / Monsieur le Premier Ministre,*

Inspecteur général des prisons du Pendjab :

Khawja Khalid Farooq
Inspectorate of Prisons
Jail Road
Lahore, Pakistan

Fax : +92 42 920 0570 (demandez : « *fax, please* » pour obtenir la ligne de fax)

Formule d'appel : *Dear Inspector General, / Monsieur l'Inspecteur général,*

COPIES À :

Haut-commissaire du Pakistan à Londres :

High Commission for Pakistan
35-36 Lowndes Square
London SW1X 9JN
Royaume-Uni
Fax : +44 207 6649224

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Pakistan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 26 JUILLET 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*